



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022



Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Valérie RUBEAUX, Patrick POUDEVIGNE, Lydia ZIADE, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

Brigitte NEF à Dominique ANCEY

Date de convocation : 23 juin 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 18

POUVOIR : 1

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DEL 33-2022 : FINANCES : AVENANTS A DIVERS LOTS POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation, les lots doivent faire l'objet d'un avenant.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération en date du 19 mars 2019 relative à l'approbation du projet d'extension et de réhabilitation des locaux

Vu les décisions 01/2021 et 07/2021 portant attribution des lots

Monsieur Maire présente les avenants dans le cadre du marché,

Lot n° 1 V.R.D. Travaux extérieurs :

Avenant n° 1 :

- Moins-value d'un montant de 1 275.00€ HT qui a pour objet la régularisation sur le réseau EP.
- Plus-value d'un montant de 6 260.00€ HT qui a pour objet la modification du réseau électrique, la création d'un mur de soutènement et divers travaux de revêtement de voirie.

Attributaire : R2F, 877 chemin des 5 cantons, 84 800 l'Isle sur la Sorgue.

Marché initial : 49 812.50€ HT (59 775.00€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 4 985.00€ HT (5 982.00€ TTC)

Nouveau montant du marché : 54 797.50€ HT (65 757.00€ TTC)



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL 33-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL 2022**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 084-218400554-20220630-332022-DE



Lot n° 2 Démolition, gros œuvre :

Avenant n° 1 :

- Moins-value d'un montant de 2 456.40€ HT qui a pour objet la diminution de la scarification de revêtement extérieur.
- Plus-value d'un montant de 2 669.99€ HT qui a pour objet la pose et fourniture d'une grille, d'une entrée dans le vide sanitaire et d'une tôle.

Attributaire : MK MACONNERIE, 579 chemin de Piolenc, 84 850 Camaret sur Aigues.

Marché initial : 131 549.93€ HT (157 859.92€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 213.59€ HT (256.31€ TTC)

Nouveau montant du marché : 131 763.52€ HT (158 116.22€ TTC)

Lot n° 6 Menuiserie extérieure, serrurerie :

Avenant n° 1 :

- Plus-value d'un montant de 5 466.00€ HT qui a pour objet le rajout de garde-corps, de serrure et grille.

Attributaire : LA VERANDA DU SUD, 384 avenue de la 1ère DFL, 13350 Noves.

Marché initial : 40 626.30€ HT (48 751.56€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 5 466.00€ HT (6 559.20€ TTC)

Nouveau montant du marché : 46 092.30€ HT (55 310.76€ TTC)

Lot n° 7 Cloisons doublage, faux plafonds :

Avenant n° 1 :

- Moins-value d'un montant de 5 698.50€ HT qui a pour objet le remplacement du faux plafond et des dalles.
- Plus-value d'un montant de 7 525.00€ HT qui a pour objet le remplacement du faux plafond et des dalles.

Attributaire : ISOSTYL, 14 rue Toussaint Flechaire, 84510 Caumont sur Durance.

Marché initial : 46 687.75€ HT (56 025.30€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 1 826.50€ HT (2 191.80€ TTC)

Nouveau montant du marché : 48 514.25€ HT (58 217.10€ TTC)

Lot n° 9 Revêtement de sols, faïence :

Avenant n° 1 :

- Plus-value d'un montant de 2 574.00€ HT qui a pour objet un complément de chape.

Attributaire : MCN CONCEPT, 478 route de la Grave, 84210 Althen les Paluds.

Marché initial : 28 374.83€ HT, (34 049.80€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 2 574.00€ HT (3 088.80€ TTC)

Nouveau montant du marché : 30948.83€ HT (37 138.60€ TTC)

Lot n° 11 Electricité CFO/CFA :

Avenant n° 1 :

- Moins-value d'un montant de 8 539.26€ HT qui a pour objet la suppression de certaines alimentations extérieures, la modification de la sonorisation, des lumières encastrées, des alarmes et des prises de courant.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220630-332022-DE



- Plus-value d'un montant de 12 797.56€ HT qui a pour objet le rajout d'alimentation et câblage, de prises extérieures et intérieures, de modification dans l'éclairage, des alarmes et de la sonorisation.

Attributaire : ELERGIE, 145 avenue de Fontvert, 84130 Le Pontet.

Marché initial : 42 308.70€ HT (50 770.44€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 4 258.30€ HT (5 109.96€ TTC)

Nouveau montant du marché : 46 567.00€ HT (55 880.40€ TTC)

Lot n° 12 Plomberie, sanitaire, CVC :

Avenant n° 1 :

- Moins-value d'un montant de 15 268.02€ HT qui a pour objet le changement de pompe à chaleur.
- Plus-value d'un montant de 24 599.84€ HT qui a pour objet le changement de pompe à chaleur.

Attributaire : ADELEC, 2389 route de Carpentras, 84700 Sorgues.

Marché initial : 45 874.86€ HT (55 049.83€ TTC)

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : montant total : 9 331.82€ HT (11 198.18€ TTC)

Nouveau montant du marché : 55 206.68€ HT (66 248.02€ TTC)

Montant du marché initial : 583 571,57 €HT (soit 700 285,89 € TTC) Total des avenants : 28 655,21 € HT (34386,25 TTC) ce qui représente 4.91% du montant initial du marché Nouveau montant du marché 612 226.78 € HT (soit 734 672,14 €TTC)

Après ouï Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** les avenants ainsi présentés
- **APPROUVE** le montant du marché
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la signature des avenants et leur exécution

Pour 19	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE




Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DEL 2022-15